

Réunion du Conseil Municipal
COMPTE-RENDU

Séance du
Vendredi 06 mars 2020 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020
20h30

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2020
- 1 – Budget : Approbation du compte de gestion, Vote du compte administratif, Adoption du Budget Primitif
- 2 – Ressources humaines : Création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie
- 3 – Elections : organisation du bureau de vote
- 4 – Adressage : délibération sur la dénomination des voies
- 4 - Questions diverses

L'an deux mille vingt, le 6 mars à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 mars 2020.

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie et LATAPIE Martine, Messieurs LATAPIE Michel, BOSCH Didier, BOUTARIC Bernard, LATREMOLIERE Eric et LEVEAU Daniel.

Absentes excusées : Mesdames CARRIE Sylvie, NOEL Delphine et CERLES Sylvie donne pouvoir à M. Michel LATAPIE.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 21 février 2020 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 21 février 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – BUDGET

Le compte de gestion 2019 est présenté au Conseil et voté à l'unanimité.

Mme Martine Latapie présente le compte administratif 2019 ; section Fonctionnement et section Investissement. M. le maire est invité à sortir pour le vote. Les membres du conseil approuvent et votent à l'unanimité la présentation du compte administratif 2019.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale ;

Considérant la compensation de la taxe d'habitation et son mécanisme de compensation à l'euro près ;

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti : 9.95 %
- Foncier non bâti : 50,08 %

Monsieur le maire présente au Conseil le budget primitif 2020 ; section Fonctionnement et section Investissement. Les membres du Conseil approuvent et votent à l'unanimité la présentation du budget primitif 2020.

2 – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat à durée déterminé de Mme Bourdillat arrive à son terme au 30 avril 2020 et qu'il convient de pérenniser l'emploi de secrétaire de mairie afin d'assurer la continuité du service public. Compte tenu de l'inscription de Mme Bourdillat sur liste d'aptitude suite à sa réussite au concours de rédacteur territorial, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à compter du 01 mai 2020 et propose de nommer Mme Bourdillat Valérie à ce poste à raison de 20h de travail hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter la création d'un poste permanent de secrétaire de Mairie et de nommer Mme Bourdillat à ce poste au grade de rédacteur territorial à raison de 20h h de travail hebdomadaire à compte du 1^{er} mai 2020.

3 – ELECTION : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités d'organisation du bureau de vote et propose à chacun de s'inscrire sur le planning pour le 1^{er} tour des élections.

4 – ADRESSAGE

Monsieur le Maire revient sur le dossier d'adressage et ouvre la discussion sur les propositions de noms des voies. Après discussion, la liste établie par le conseil est modifiée par deux nouvelles propositions : rue de la Chapelle et Place René Paricaud. Au terme de la discussion, le conseil propose de transmettre le dossier à la prochaine équipe municipale.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire soumet au conseil une proposition émanant de Mme GOBIN, la locataire de l'appartement communal afin de réduire sa consommation d'énergie.

Cette dernière propose de réaliser des travaux permettant de cloisonner la cage d'escalier et ainsi éviter que le froid ne monte. Monsieur le Maire soumet au conseil un devis de matériaux pour un montant de 952.13€ étant entendu que la réalisation des travaux sera à la charge de la locataire. Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de ces travaux d'amélioration de l'habitat, valide le devis de matériaux présenté et autorise Monsieur le maire à inscrire son montant au budget de la commune.

Monsieur le Maire soumet au conseil une demande émanant de M. Denis Cahors qui souhaite pouvoir emprunter le vidéo projecteur de la commune à des fins personnelles. Le conseil décide de ne pas se prononcer et de transmettre cette demande à la prochaine équipe municipale.

Au terme des discussions, la séance est levée à 21h30.

Le Maire.